

ORGANE OFFICIEL

LE CHÊNOIS

DES COMMUNES DE CHÊNE-BOUGERIES CHÊNE-BOURG ET THÔNEX



Lionel Vaucher organiste

par Jacqueline Lang

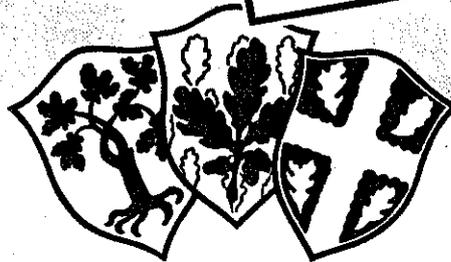
Il n'est pas facile de rencontrer un homme aussi occupé et modeste que le titulaire des orgues de Chêne-Bougeries. Lionel Vaucher n'habite pas les Trois-Chêne, mais depuis vingt-sept ans il fait bénéficier les paroissiens de Chêne-Bougeries de son talent de musicien à la fois doué et consciencieux.

- Comment êtes-vous venu à la musique?
- A six ans, j'ai commencé le piano sous la férule d'un professeur si exigeant que, plus tard,

SUITE PAGE 9

SÉLECTION	
ACTION ŒCUMÉNIQUE	PAGES 6-7
ÉGLISES DANS LES TROIS-CHÊNE	PAGES 20-21
M. LE CURÉ DESCLOUDS	PAGE 3
ÉGLISE ORTHODOXE ROUMAINE	PAGE 5
MICRO-CHÊNOIS	PAGE 23
AVIS OFFICIELS	DÈS PAGE 11
OPÉRATION VILLAGES ROUMAINS	PAGE 27
VIE DES SOCIÉTÉS	DÈS PAGE 25
CULTURE ET MÉMENTO	PAGES 37-39

**L'affaire du 100
procédé menaçant
PAGE 17**



Au temps de Jésus, le message passe de bouche à oreille, parfois il est écrit.

Au temps de Gutenberg, la Bible de Luther est imprimée pour être toujours plus largement répandue.

Au temps de la radio - notre siècle - la diffusion atteint même ceux qui ne se rendent pas à l'église. Mais elle a vécu, cette curiosité née d'une transmission de service œcuménique en Eurovision depuis Saint-Pierre à Genève dans les années cinquante!

Le message passe-t-il encore? Pas sûr.

Il faut bien admettre que la chaleur de la relation humaine s'est évaporée dans l'environnement éthéré des ondes hertziennes.

Redécouvrir son prochain, renouer les contacts, de foyer en foyer, dans un esprit œcuménique, c'est l'objectif que les pasteurs et prêtres de nos paroisses se proposent de faire atteindre à chacun de nous. En mars.

Maurice L. Wehrly

L'affaire du 100, un procédé menaçant

Service du cadastre a décidé de donner un nouvel air au chemin du Petit-Bel-Air. Il en a modifié le nom sur un important tronçon (pourquoi donc, grands dieux) puis la numérotation. Et il vient de «déménager» la clinique de Bel-Air en lui demandant son avis. La commune de Thônex - qui, elle, n'a pas été consultée - réagit, avec

de bons motifs. Et nous n'avons aucune raison de ne pas craindre un fâcheux précédent: le canton décide, les communes n'ont qu'à obéir. Ça met de l'eau au moulin de ceux qui se demandent ce que nous avons vraiment gagné, à Genève, à donner tant de pouvoirs au canton par rapport aux communes.

Rédaction

Lettre du Conseil administratif de la commune de Thônex (réf. RM/tp), du 15 novembre 1989, au Service du Cadastre

Concerne: Clinique de Bel-Air
Messieurs,

Nous vous remettons, en annexe, copie d'un plan qui nous a été adressé par votre service dans le courant de l'automne, à propos de la nouvelle numérotation du chemin du Petit-Bel-Air. Sur ce document, il apparaît clairement que l'entrée de la Clinique de Bel-Air porte le No 8, chemin du Petit-Bel-Air.

Or, à la faveur d'une enquête publique concernant la création d'une crèche dans le domaine de Bel-Air, nous avons été très surpris d'apprendre que ce bâtiment se trouvait à l'avenue de Mirany, nom donné par la commune de Chêne-Bourg à la portion du chemin du Petit-Bel-Air comprise entre l'avenue Rigaud et l'avenue de Bel-Air.

Par ailleurs, selon un entretien téléphonique survenu récemment entre votre employé, M. Diserens, et un de vos collaborateurs, il semblerait que la Clinique de Bel-Air porte également le No 100 avenue de Bel-Air.

Nous nous permettons dès lors de protester vigoureusement contre ces mesures prises sans l'avis de notre Commune qui se bat depuis des années, pour des raisons fiscales, afin que la direction de la Clinique de Bel-Air, son personnel, et les PTT sachent que cet établissement est situé sur Thônex et non sur Chêne-Bourg. Or, nous ne pensons pas que les choses soient simplifiées si son adresse doit être située sur une avenue faisant partie du territoire de Chêne-Bourg et que seul ce numéro soit à Thônex!

En conséquence, nous vous prions instamment d'examiner la possibilité de faire en sorte que la Clinique de Bel-Air retrouve son adresse initiale, soit: 8, chemin du Petit-Bel-Air.

Par avance, nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

D. Keller
conseiller administratif
délégué

Réponse du Service du cadastre, du 3 janvier 1990, à la Mairie de Thônex.

Monsieur le Conseiller administratif,
Messieurs les Conseillers,

Nous accusons, tardivement, réception de votre lettre du 15 novembre passé. Elle a retenu toute notre attention. Nous nous permettons d'y répondre selon vos paragraphes:

Sur le document que vous avez reçu il n'était pas fait mention du changement d'adresse de la Clinique de Bel-Air. La raison en est que nous n'avions pas, cadastralement, délimité l'assiette des trois artères concernées. Seul le

côté impair du chemin du Petit-Bel-Air était touché.

De ce fait, il a été noté, lors du dépôt d'une requête les éclaircissements lui ont été fournis, que l'adresse de cette institution pourrait être située sur l'avenue Mirany.

Nous confirmons l'entretien que notre collaborateur a eu avec M. Diserens, votre employé. Tous les éclaircissements lui ont été fournis.

M. Mean, directeur général adjoint, nous a certifié n'avoir aucun litige d'ordre fiscal avec vos autorités; toutes les attestations de salaire remplies par ses services mentionnent Thônex comme commune fiscale. En outre, l'adresse postale n'étant pas de sa compétence, il admet que cela peut, parfois, créer des problèmes.

Concernant l'adresse choisie par notre service, en accord avec la direction de la Clinique de Bel-Air, il apparaît que seule la numérotation sur l'avenue de Bel-Air s'avère judicieuse et permet au public d'arriver directement à l'endroit désiré. Comme nous pouvons le constater sur l'extrait de plan ci-joint, le chemin du Petit-Bel-Air borde la parcelle de Bel-Air. Mais l'accès aux bâtiments de la Clinique s'effectue bien par le prolongement de l'avenue de Bel-Air. Or nous devons attribuer une adresse aux bâtiments et non aux parcelles.

Les numéros attribués, dans le passé, sont le 8, le 10, le 14. Sur le papier à lettre de la Clinique nous avons actuellement «10» chemin du Petit-Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg, adresse qui ne correspond plus à l'état actuel étant donné que nous sommes en début de chemin.

D'autre part nous ne pensons pas que l'adresse sur le chemin du Petit-Bel-Air puisse changer quelque chose à votre problème fiscal, par le fait que ce chemin est également situé entièrement sur la commune de Chêne-Bourg et ceci jusqu'au numéro 79.

Le problème fiscal de cette clinique est, à notre avis, un problème de numéro postal et non un problème d'adresse.

Nous nous permettons, à toutes fins utiles, si nécessaire, de fixer un rendez-vous sur place afin que de visu nous réglions ce différend à la satisfaction de toutes les parties.

Veuillez agréer...

Le géomètre cantonal
René Braun
Directeur

Lettre de la direction générale des Institutions universitaires de psychiatrie, Genève (IUPG), du 31 octobre 1989, à: M. Muller, Bureau de numérotation des immeubles, Cadastre cantonal, 1211 Genève 8

Numérotation du domaine de Bel-Air

Monsieur,

Nous nous référons à notre entretien téléphonique de ce jour et vous confirmons que nous avons retenu la numérotation suivante concernant l'ensemble du domaine de Bel-Air, soit:

Avenue de Bel-Air 100.

Cette nouvelle numérotation remplace celle de chemin du Petit-Bel-Air 10.

Notre domaine possède une seconde entrée sise chemin du Petit-Bel-Air 14. Pourriez-vous nous indiquer si vous avez prévu une nouvelle numérotation pour cette entrée et, dans l'affir-

Département de l'intérieur et de l'agriculture

Communiqué de presse

COMMUNES DE CHÊNE-BOURG ET THÔNEX

Chemin du petit-Bel-Air

Par suite de la construction de nouvelles villas sur cette artère, de la division de plusieurs parcelles, la numérotation des immeubles doit être adaptée aux nouvelles circonstances. D'entente avec les mairies concernées elle s'établira, dorénavant, comme suit:

Commune de Chêne-Bourg

Chemin du Petit-Bel-Air:

41	devient 1	51A	devient 37
45	devient 11	51B	devient 39
45B	devient 13	53	devient 41
45A	devient 15	53A	devient 43
45D	devient 17	53B	devient 45
45C	devient 19	55	devient 47
47D	devient 21	55A	devient 49
47C	devient 23	57	devient 57
47A	devient 25	59B	devient 59
47B	devient 27	59A	devient 61
47	devient 29	59	devient 65
49	devient 31	61	devient 67
49bis	devient 33	63	devient 79
51	devient 35		

Commune de Thônex

Chemin du Petit-Bel-Air:

65	devient 61	75	devient 125
69	devient 67	77	devient 127
71	devient 119	79	devient 129
73	devient 121	81	devient 131
75	devient 123	83	

Approuvé par le Conseil administratif de Thônex dans sa séance du 19 septembre 1989.

Publié dans la Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève (FAO) des 30 octobre, 29 novembre et 22 décembre 1989.

L'entrée en vigueur de ces modifications est fixée au 1er janvier 1990.

matrice, de bien vouloir nous communiquer le nouveau numéro correspondant.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

A. Mean
directeur général adjoint

Lettre du Service du cadastre, du 8 novembre 1989 à: Institutions universitaires de psychiatrie (IUPG), 100, avenue de Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg

Concerne: Numérotation de bâtiments

Messieurs,

En réponse à votre demande de numéros municipaux du 31 octobre, nous vous prions de trouver ci-joint, un extrait cadastral au 1:2500 sur lequel sont indiqués les numéros municipaux attribués, soit:

artère: avenue de Bel-Air No 100

artère: chemin du Petit-Bel-Air No 14 (secondaire).

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le géomètre cantonal
René Braun
directeur

Annexe: mentionnée.

Copie à: Mairie de Thônex.